



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.10

N° de demande : 2007-6551
Catégorie : Catégorie C, sous-catégorie C3.10 (Nouvelle étiquette ou modification à l'étiquette du produit – Mélanges en cuve)
Produit : Woodtreat P-229
N° d'homologation : 26584
Matière(s) active(s) (m.a.) : Propiconazole
N° de document de l'ARLA : 1555990

But de la demande

La présente demande vise à ajouter un mélange en cuve aux étiquettes de deux produits conçus pour lutter contre la tache de l'aubier, NP-1 (n° d'homologation 27153) et Woodtreat P-229 (n° d'homologation 26584). Les doses d'application proposées pour chacun de ces produits et la concentration totale en matières active du mélange ont été abaissées par rapport à celles de l'un ou de l'autre produit appliqué seul, mais elles demeurent efficaces pour lutter contre la tache de l'aubier.

Évaluation de la valeur

Les données d'un essai au champ d'une durée de huit mois sur l'efficacité ont été soumises à l'appui du mélange en cuve proposé. L'essai au champ a été réalisé sur l'île de Vancouver, région où la tache de l'aubier constitue un problème de taille pour les scieries. L'essai visait à comparer deux mélanges en cuve de NP-1 et de Woodtreat P-229 au NP-1 appliqué seul et à un témoin non traité. Les échantillons pour l'essai comportaient 120 planches (2 po x 4 po x 4 pi) par traitement. Ces planches étaient empilées et emballées dans du plastique, puis examinées à la fin de l'essai pour évaluer l'efficacité du produit contre la tache de l'aubier. Le mélange en cuve constitué à 0,19 % de NP-1 et à 0,06 % de P-229 (concentration totale en matières actives de 0,15 %) s'est avéré tout aussi efficace que le NP-1 appliqué seul à une concentration de 0,6 % (concentration totale en matières actives de 0,44 %).

Les doses d'application utilisées pour cet essai étaient exprimées exclusivement sous forme de concentration en matières actives de la solution de traitement. Les taux de dépôt ($\mu\text{g}/\text{cm}^2$) sur le bois consécutifs à l'application des doses n'ont pas été précisés. La méthode utilisée pour exprimer les doses du traitement en cuve d'immersion est suffisante pour appuyer l'utilisation du mélange en cuve telle qu'indiquée sur l'étiquette. Cependant, le traitement par pulvérisation ne peut être validé uniquement d'après la concentration de la solution de traitement; il est donc nécessaire qu'un taux de dépôt soit précisé pour que le traitement par pulvérisation soit autorisé pour le mélange en cuve.

Références

N° de document de l'ARLA	Référence
1467666	Field Trial Comparison of NP-1 Sapstain Control Product and a combination of NP-1 Sapstain Control Product and Woodtreat P-229, August 2007

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.